



Commune
d'Yvonand

Extinction de l'éclairage public dès le 3 janvier 2023 !

Pour donner suite aux mesures prises par la Municipalité dans le cadre de la crise énergétique; les éclairages publics ne disposant pas d'un système en LED, dans certains quartiers, seront éteints.

Afin de sécuriser les endroits de passage (notamment des piétons), des lampes solaires à détection de mouvements seront installées dans ces quartiers, afin de garantir tout de même la sécurité de nuit, des uns et des autres.

